



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dette publique

Question écrite n° 47904

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les comptes offshore de l'État. Selon un hebdomadaire, tous les Français ont un compte à l'étranger puisque tous les contribuables paient la dette que la France a contracté sur les marchés financiers étrangers. Le Japon, l'Amérique du Nord et d'autres États qui impriment massivement de la monnaie pour noyer leurs dettes sont ravis d'avoir des emprunteurs tels que la France dont la note est meilleure que celle de la Grèce ou de l'Espagne. Les taux d'intérêts de la France sont ainsi descendus à 1,7 % ce qui permet de pratiquer la cavalerie, pratique interdite aux entreprises et aux collectivités locales. Toutefois, la dette vertigineuse de la France, au lieu de nous conduire à mieux gérer nos dépenses contribue à accroître drastiquement tous les handicaps qui pèsent sur notre économie. Il lui demande si le Gouvernement acceptera de se soumettre enfin à des règles économiques de bon sens.

Texte de la réponse

Les taux d'intérêt de la France ont atteint un niveau historiquement bas en 2013, 1,54 % en moyenne pour les émissions de moyen et long terme, du fait de la confiance des investisseurs dans la signature de la France dans un contexte de conjoncture économique difficile et de politiques monétaires accommodantes. Dans ce contexte, de tels niveaux de taux d'intérêt bas permettent de contenir la charge de la dette (2 Mds€ d'économie en 2013 par rapport à ce qui était prévu en loi de finances initiale). Le Gouvernement a engagé le redressement des comptes publics, avec une réduction progressive des déficits publics, qui permettra d'avoir un déficit inférieur à 3 % en 2015 et d'être à l'équilibre structurel à moyen terme.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47904

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 586

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5608